

CONSEIL MUNICIPAL du 3 décembre 2021 :

Le 3 décembre 2021, le conseil municipal de la commune de CHOUVIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion.

La séance a été publique

Date d'envoi de la convocation le 29/11/21

Présents : sous la présidence du Maire Michelle PARIS
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
ANGERVILLE Andy, BUVAT Jean-Marc, CALLENS Domini-
que, DUBREUIL Valérie, PARIS Michelle et ROUMY Ber-
nard

Absents excusés : BEYSSADE Jacques (procuration à Mi-
chelle PARIS), CERRAJERO Evelyne (procuration à Ber-
nard ROUMY), MOITY Frédéric (procuration à Andy AN-
GERVILLE), MONTIER Martine (procuration à Valérie DU-
BREUIL)

Secrétaire de séance : ROUMY Bernard

Procès-verbal du conseil municipal du 12 novembre

2021 : aucune remarque, voté à l'unanimité

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter une déli-
bération sur le changement d'un parcours de randonnée.
Le conseil se prononce POUR à l'unanimité

Délibération : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DE LA COMMUNE

**Les LDG définissent les enjeux et les objectifs de la poli-
tique de ressources humaines à conduire au sein de
chaque collectivité territoriale et établissement, comp-
te tenu des politiques publiques mises en œuvre par
ceux-ci et de la situation des effectifs, des métiers et
des compétences.**

Les LDG sont une source d'information destinée aux
agents, qui permet de connaître les orientations, les ob-
jectifs de la collectivité et de recenser les projets et les
modalités de gestion des ressources humaines en matiè-
re de recrutement, évolution professionnelle, égalité
professionnelle hommes/femmes, rémunération, etc.

Les LDG sont établies par arrêté par l'autorité terri-
toriale, après avis du Comité Technique départemental,
pour une durée maximale de 6 ans. Nous avons eu un
avis favorable en date du 27 mai 2021. Elles peuvent fai-
re l'objet d'une révision à tout moment et sont commu-
nicables aux agents par tout moyen.

La commune de Chouigny a mis à jour son tableau des
effectifs en février 2021

1 Agent Technique à 28 h

Planning Fiche de poste

1 Agent Administratif à 28h

Planning Fiche de poste

1 vacataire pour le ménage (quand nécessaire)

Gestion des effectifs :

L'Agent Technique titulaire est géré par la commune.

L'Agent Administratif Contractuel de droit public, en CDI
depuis le 06/10/21, est géré maintenant par la commu-
ne.

Le vacataire est géré par la commune.

Contrainte Budgétaire:

Le petit budget de la commune, en dépenses de fonc-
tionnement, ne permet pas l'embauche de personnel
pour l'instant.

Politique d'avancement/rémunération:

L'avancement du personnel se fait suivant les échelles de
grades, suivant l'ancienneté, l'engagement profession-
nel, la rémunération suit cet avancement. Comme nous
avons délibéré récemment pour la mise en place du RIF-
SEEP, les agents bénéficieront d'une prime IFSE et CIA.
Part des charges de personnel (Chap. 64) sur les dépen-
ses de fonctionnement en 2020 : 24 %

Politique de formation:

La commune privilégie les formations proposées par le
CNFPT, l'ATDA, la Communauté de Communes.

Les agents peuvent bénéficier de formation tout au long
de la carrière, en lien avec leurs besoins d'amélioration
de compétences et connaissances.

Politique d'Action Sociale:

Les agents en activité bénéficient du CNAS.

Il n'y a pas de politique de mobilité (le personnel embauché par la commune travaille sur la commune de Chouigny)

La commune prend en compte l'égalité professionnelle
et respecte les obligations d'emploi.

**Concernant la promotion interne, les lignes directrices
de gestion sont établies par le Centre de Gestion et
s'imposent aux collectivités affiliées.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal se pronon-
ce POUR à l'unanimité**

Délibérations : ACTIONS SOCIALES POUR LA FIN D'ANNEE

La Commission Communale d'Action Sociale s'est réunie
le 27 novembre 2021. Elle propose :

1) de reconduire les actions menées fin 2020 :

Pour les enfants de naissance jusqu'au CM2: 1 bon
d'achat de 20 € (20 enfants)

Pour les collégiens : 1 bon d'achat de 20 € (5 ados)

A voir : pour les anciens de Chouigny en maison de re-
traite : un paquet cadeau d'une valeur de 25 € (coffret de
toilette et friandises) (5 Personnes).

2) d'aider une famille en difficulté, pour se chauffer
cet hiver. Une somme maximale d'aide de 250 € est envi-
sagée et cette somme serait gérée par la mairie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal se pronon-
ce POUR à l'unanimité**

Délibération : MODIFICATION DE TRACÉ DU CHE- MIN DE RANDONNEE PR 42

En prévision de la réédition du topo-guide "Le Val de
Sioule à Pied", la Communauté de Communes Saint-
Pourçain-Sioule-Limagne souhaite apporter une amélio-
ration au chemin de randonnée PR 42 Les Hauts de

Chouvigny, avec un nouveau tracé de 9 km qui, tout en réduisant les portions de goudron (vers Combemorel), semble optimiser les meilleurs chemins et paysages dans un cheminement plus agréable (en passant par les Mosnoux et Chez Giraudet).

A noter que le PR8 (La Table de Péraclos) reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce POUR à l'unanimité

La séance du conseil municipal est levée à 19h26.